

Tarifs et conditions

Tarifs

Outre le programme proposé sur le site, j'organise des randonnées et sorties sur mesure. Toutes les demandes sont traitées individuellement ; à titre indicatif, les tarifs préconisés par l'Association suisse des accompagnateurs en montagne (ASAM) sont de :

- Sfr. 500.00 par journée
- Sfr. 380.00 par demi-journée ou soirée (max. 4 heures)

Non compris : transport, nourriture, boissons et locations

Conditions

Inscriptions

L'inscription se fait directement par mail ou par téléphone, auprès d'yvevasion pour les randonnées à l'agenda, par l'acceptation d'une offre d'yvevasion ou par la signature d'un contrat.

Les groupes se composent d'au maximum 15 personnes si l'itinéraire le permet ; plusieurs accompagnateurs en randonnée seront nécessaires pour les groupes au-delà de 15 personnes.

Afin d'assurer sécurité et qualité, le nombre de participants pourrait être limité selon indication du programme.

L'inscription implique que le participant accepte les conditions générales.

Prix

Le prix comprend toutes les prestations liées à l'organisation et à l'encadrement d'une excursion par un accompagnateur de randonnée diplômé.

Le prix forfaitaire comprend toutes les prestations citées dans l'offre, le contrat ou dans le programme. Des services supplémentaires (par ex. frais de transports, fluctuation du cours de du change, nouvelles taxes etc.) seront facturés selon les besoins.

Les transports individuels du lieu de domicile au lieu de rendez-vous ne sont pas inclus dans le prix et le prix forfaitaire. Ils se font à l'initiative et à la responsabilité du participant.

Conditions de paiement

Les randonnées d'une journée ou demi-journée de l'agenda se paient au comptant au départ de la sortie.

Les randonnées sur plusieurs jours se règlent un minimum de 20 jours avant le début de la prestation selon les coordonnées bancaires transmises lors de la confirmation d'inscription. Pour les prestations sur offre, le versement se fait selon les conditions de l'offre.

Tarifs et conditions

Annulations

Toute annulation doit être annoncée à yvevasion par écrit, courrier postal ou courriel. En cas de paiement en avance, les frais suivants seront facturés :

- 5 % du prix pour les frais de l'accompagnateur de randonnée jusqu'à 30 jours avant la randonnée ;
- 30% du prix jusqu'à 15 jours avant la randonnée ;
- 50% du prix jusqu'à 5 jours avant la randonnée ;
- 100% du prix dès le 4^{ème} jour avant jusqu'au jour de la randonnée.

Si une activité est annulée par yvevasion (pour cause de météo défavorable, nombre insuffisant de participants, etc.) les personnes inscrites seront averties et le montant versé leurs sera remboursé complètement. En aucun cas ils ne pourront prétendre à d'autres indemnités.

Changement de programme

L'accompagnateur en charge de la randonnée est responsable de la sécurité. Les randonnées ou activités ont lieu par tous les temps. Il se peut que pour des raisons de sécurité et/ou des participants (équipement non adapté, forme physique insuffisante, etc.) le programme soit modifié ou annulé. La décision en revient à l'accompagnateur présent. Aucune indemnité de compensation ne peut être exigée.

Responsabilité et assurance

Le participant assume l'entière responsabilité de tout vol, perte et autre dommage matériel, ainsi que toute blessure, accident, décès ou dommage causé à lui-même ou à autrui survenant lors d'une activité organisée par yvevasion.

Tout participant doit être au bénéfice d'une assurance accident et maladie, d'une assurance couvrant les frais de recherche, de sauvetage et de rapatriement en cas d'accident et d'une assurance RC individuelle ou une assurance de frais d'annulation.

Le participant doit être en bonne santé et avoir une condition physique appropriée au niveau de la course à laquelle il s'inscrit. Sous couvert de la confidentialité, le participant est prié d'informer l'accompagnateur en cas de maladie chronique (asthme, épilepsie, ...). L'accompagnateur ne peut pas être tenu pour responsable si le participant ne l'informe pas d'un éventuel problème physique ou psychique. Selon le risque encouru, le participant peut se voir refuser la participation à une activité.

Droit applicable

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables. En cas de litige, le for juridique est Clarmont, canton de Vaud.